



## Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion s'est réunie le 20 Novembre 2019 et composée de :

- Messieurs Patrick Aerny, Bruno Rodrigues et Damien Gfeller

a été mandatée pour étudier le **préavis municipal n° 04/2019** concernant la demande d'un crédit d'investissement de CHF 45'000.- pour la réalisation d'un jardin d'enfants dans l'ancienne salle de classe de l'école.

La Municipalité a délégué Monsieur Jean-Philippe Petitpierre et Monsieur André Cachin pour informer plus amplement les membres de la Commission. Nous les en remercions pour la qualité du travail fourni.

La commission rapporte les points suivants :

Ce préavis concernant la réalisation d'un jardin d'enfants est une réelle opportunité pour la commune. En effet, cet investissement permettra de revitaliser le bâtiment, d'y apporter des améliorations, ainsi qu'un rafraîchissement bienvenu. De plus, cela n'occasionnera que très peu de frais supplémentaires, étant donné que Madame Boesiger sera responsable de l'entretien des locaux qu'elle utilisera. Les charges actuelles du bâtiment resteront également stables, car le bâtiment communal est déjà chauffé tout au long de l'année.

Pour information, un loyer de 400.- à 500.- sera demandé à Madame Boesiger. Ce loyer est représentatif de sa capacité financière et il est basé sur son dernier chiffre d'affaire, ainsi que le loyer qu'elle payait à la commune de Fiez. Un bail d'une durée minimale de 5 ans permettra de couvrir les dépenses de l'ensemble des travaux, sans y inclure la réfection du plancher.

La commission de gestion estime qu'en approuvant ce préavis n° 04, cela entraîne également le conseil général à accepter le préavis n°05 concernant le crédit d'étude pour l'aménagement de trottoirs, carrefour, places de parc et arrêt de bus. Effectivement, la sécurité des enfants est primordiale à nos yeux et il nous paraît important de mettre à disposition des futurs bénéficiaires, des infrastructures adéquates.

Une fois cette première étape réalisée, cela permettra par la suite le développement d'autres activités, telles que ; la mise en place de devoirs surveillés ou la distribution de repas de midi pour les enfants scolarisés.

Un amortissement linéaire est prévu sur 10 ans, à moins de futures bonnes surprises pour le budget communal et/ou la possibilité d'amortissements extraordinaires.

En conclusion et au vu des éléments présentés, la commission de gestion recommande à l'unanimité de ses membres, d'adopter ce préavis tel que présenté.

---

Orges, le 25 novembre 2019

Le rapporteur : Damien Gfeller

Signature des membres de la Commission de gestion :

Patrick Aerny



Bruno Rodrigues



Damien Gfeller

